

Règlement Jeu concours photos – Office de tourisme des Hautes Vallées

« Hautes-Vallées en lumière »

Article 1. OBJET

L'office de tourisme des Hautes Vallées de La Grave - La Clarée - L'Isard organise un concours sur les réseaux sociaux du 8 février au 10 mars 2019 selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Article 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est gratuit et ouvert à tous, résident ou non sur le territoire des Hautes Vallées. L'office de tourisme des Hautes Vallées se réserve la possibilité de prolonger, suspendre ou interrompre le présent jeu concours photos à tout moment et sans préavis, et ce en cas de force majeure ou d'évènement particulier le justifiant.

- Sur Instagram avec les # :

- o #ImmersionLaGrave
- o #MagiqueClarée
- o #IsardSauvage

- Sur Facebook :

- en nous envoyant vos photos par message privé sur nos pages :
- o La Grave La Meije
 - o Clarée Tourisme
 - o Cervières Isard
 - o Villard Saint Pancrace

- Par mail :

- o jenny@lagrave-lameije.com
- o soline@claree.fr

Article 3. MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce concours a pour objectif de récompenser la plus belle photographie qui représente le territoire des Hautes Vallées, ainsi les participants sont invités à raconter leurs histoires, dans les Hautes Vallées. Les photographies doivent impérativement être prises sur le secteur de compétence de l'office de tourisme, à savoir les communes suivantes :

- Secteur La Grave : #ImmersionLaGrave : La Grave et Villar d'Arène
 - Secteur La Clarée : #MagiqueClarée : Névache et Val-des-Prés
 - Secteur l'Isard : #IsardSauvage : Villard-Saint-Pancrace, Cervières, Puy-Saint-Pierre et Puy-Saint-André.
- Les photos devront être prises l'hiver uniquement. Les participants doivent indiquer le lieu et la date de prise de vue.

Article 4. TRAITEMENT DES DONNÉES

Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, toute personne participant au présent jeu concours photo bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations personnelles la concernant. Ces droits peuvent être exercés sur simple demande écrite adressée à : Office de tourisme des Hautes Vallées - RD 1091 - 05320 La Grave ou par mail à direction@hautervalles.com

Article 5. AUTORISATION DE PUBLICATION

- Autorisation d'utilisation des photos : chaque participant en tant qu'auteur du texte et de la photo soumise, consent, comme condition de sa participation au concours, à ce que son contenu soit déposé et consultable : sur Facebook : Clarée Tourisme / La Grave La Meije / Cervières Isard / Mairie Villard Saint Pancrace, sur Instagram : @LaGrave_claree_izoard @otlagrave @claree_tourisme , sur le site www.hautervalles.com.

Les meilleures photos seront mises en avant sur le site www.hautervalles.com sur une page réservée au

concours photo.

Les photos publiées sur les réseaux sociaux et le site internet de l'office de tourisme des Hautes Vallées seront accompagnées d'un crédit du propriétaire de la photo.

- Autorisations relatives aux personnes représentées : le concours se faisant dans le respect du droit à l'image prévu par la loi, les participants s'engagent à respecter le droit des personnes photographiées, par conséquent, leur accord par autorisation écrite et signée.

Article 6. DOTATION

2 gagnants par secteur :

- La Clarée :

* 1^{er} : 1 accès à l'espace bien-être de l'Echaillon, 1 repas au refuge de Laval et 1 sortie accompagnée par Visa Trekking sur les traces du loup (valeur du lot environ 50 €)

* 2^{ème} : Un dessert et un café / thé au restaurant Les Glaciers à La Grave

- La Grave :

* 1^{er} : 1 journée ski à La Grave avec montée au téléphérique de La Grave - La Meije en hiver.

* 2^{ème} : Découverte de la tétée des chevreaux à la Ferme Brunet GAEC du Lasseron + 1 sac de fromages et 1 sortie encadrée avec le Centre Briançonnais de Géologie Alpine (valeur d'environ 30 €)

- L'Izoard :

* 1^{er} : location de matériel de snooc pour 2 personnes + 1 écocup Cervières-Izoard (valeur d'environ 50 €)

* 2^{ème} : 1 gouter au refuge Ricou en haute vallée de la Clarée + 1 tour de cou « Névache/Clarée »

Article 7. SÉLECTION DES GAGNANTS

5 photos de chaque secteur seront sélectionnées par un jury interne à l'office de tourisme à l'issue du jeu concours afin d'être publiées sur les pages Facebook @La Grave La Meije, @Clarée Tourisme, @Cervières Izoard et @Villard-Saint-Pancrace. La photo qui recevra le plus de « j'aime » pour chaque secteur se verra gagner le lot ci-dessus et apparaîtra pendant 1 semaine en photo de couverture Facebook.

Le jeu étant accessible sur la plateforme Facebook, en aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au jeu. Facebook n'est ni organisateur ni parrain de l'opération.

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

Article 8. PROCLAMATION DES RÉSULTATS

Les résultats seront annoncés sur les réseaux sociaux :

- Page Instagram : @LaGrave_Claree_Izoard

- Pages Facebook : @La Grave La Meije @Clarée Tourisme @Cervières Izoard et @Villard Saint Pancrace

- Sur le site internet : www.hautesvallees.com

Article 9. RESPONSABILITES

L'organisateur se réserve la possibilité, si les circonstances le justifient, d'annuler, de reporter, ou d'écourter le jeu, ou encore, de remplacer un lot par un autre lot de valeur équivalente, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

Article 10 : DÉPOT DU RÉGLEMENT

Le présent règlement est consultable en intégralité sur les sites web suivants : www.hautesvallees.com ; www.lagrave-lameije.com ; www.nevache-tourisme.fr